

**Commune d'UCCLE**  
**Monsieur Marc COOLS**  
**Echevin de l'Urbanisme**  
Place Jean Vander Elst, 29  
**B – 1180 BRUXELLES**

V/Réf : 16-42111-2015  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.335/s.569  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLE. Rue des Carmélites, 165. Régularisation d'extensions effectuées en façade arrière et de la création de la terrasse du bel étage, création d'une terrasse au troisième étage et remplacement d'un châssis en façade avant.  
Demande de permis d'urbanisme (dossier traité par Mme G. Calabrese).  
**Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 10 avril 2015, en référence, reçue le 13 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 22 avril 2015.

La demande concerne une maison unifamiliale réalisée en 1909 et située dans la zone de protection de l'ancienne maison de l'architecte Boelens rue des Carmélites, 177. Elle vise l'extension arrière de la cuisine du bel-étage et la légère extension de sa travée gauche mise dans le plan de la façade ainsi que la création d'une terrasse au troisième étage.

La demande porte également sur la mise en conformité de la terrasse créée au niveau du bel étage arrière. La CRMS n'a pas de remarques quant aux interventions en façade arrière.

Selon les plans, le châssis en PVC blanc du bel-étage en façade avant serait remplacé par un nouveau châssis en bois avec des divisions semblables à celles du châssis d'origine. La CRMS encourage cette transformation, le châssis existant étant peu valorisant pour la façade (profils et divisions inadaptées, verre réfléchissant).

Vu l'intérêt architectural de la maison et de son environnement direct, la CRMS demande de particulièrement bien soigner la mise en œuvre des menuiseries, de retrouver les divisions d'origine et de prévoir une facture traditionnelle (châssis sans faux petit-bois collés et muni d'un vitrage adéquat éventuellement en verre feuilleté isolant).

Enfin, en façade arrière il conviendrait d'améliorer la baie de la travée gauche du premier étage, aujourd'hui composée d'un ensemble de châssis peu cohérents.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Muret ;  
- B.D.U. – D.U. : Mme K. Franssens.